

SITUATION EN MATIÈRE DE

Développement durable 2023

RAPPORT ANNUEL





Face à l'urgence, amplifier la transition écologique dans toutes les politiques publiques départementales.

Nul ne peut plus l'ignorer, le changement climatique est le plus grand défi du XXI^e siècle. La COP21 qui s'est tenue à Paris fin 2015 a marqué le début d'une prise de conscience planétaire, avec un accord historique qui fixe un cadre global en matière de coopération pour lutter contre le réchauffement climatique.

Huit ans plus tard, le GIEC qui publiait au mois de mars 2023 la synthèse de ses travaux sur la période, entretient l'espoir ténu qu'il reste une chance de limiter le réchauffement à 1,5 °C, à condition d'un sursaut international et d'une mobilisation générale.

Les activités humaines bouleversent le climat à un rythme et avec une ampleur sans précédent depuis des millénaires, voire des centaines de milliers d'années, entraînant des impacts toujours plus ravageurs, généralisés et désormais souvent irréversibles. Alors que les vies de milliards de personnes sont déjà affectées, la poursuite des émissions de gaz à effet de serre va renforcer les menaces sur la production alimentaire, l'approvisionnement en eau, la santé humaine, les économies nationales et la survie d'une grande partie du monde naturel. Ses conséquences se font d'ores et déjà sentir sur notre territoire

Face à ces urgences, l'Assemblée départementale a depuis longtemps témoigné d'un engagement fort pour agir. En 2021, nous avions déclaré le Lot-et-Garonne en état d'urgence climatique avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2030.

Les compétences du Département lui permettent d'agir à plusieurs niveaux : d'abord sur les compétences qu'il détient en propre, en matière de solidarités sociales et territoriales, de voiries, de collèges... Mais il peut également, au-delà de ces compétences strictes, avoir un rôle de coordination et d'accompagnement des projets des territoires. La lutte contre la précarité énergétique, pour laquelle il est chef de file, en est un exemple récent.

Ce rapport permet de décrire de manière transversale et très concrètes les actions que nous avons engagées en matière de transition écologique, mais aussi de décrire notre stratégie pluriannuelle en la matière, de plus long terme, et d'anticiper les financements qui seront nécessaires pour la soutenir, autour par exemple :

- De la gestion du patrimoine immobilier (gestion de l'énergie, rénovation des bâtiments et des collèges);
- De l'accompagnement des territoires, pour que la dynamique de revitalisation nécessaire des bourgs centre soit une opportunité concrète d'intégrer la transition écologique à chaque projet de territoire (sobriété foncière, végétalisation, rénovation du bâti, intégration des mobilités douces, etc.);
- De la mise en œuvre des interventions du Département pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain des Lot-et-garonnais, que ce soit sur l'habitat, la mobilité, l'éducation à l'environnement...;
- De l'accompagnement de l'agriculture et de l'environnement local vers un modèle plus résilient, leur permettant de répondre au défi de l'adaptation au changement climatique.

Ce rapport met en avant l'ensemble des actions départementales destinées à faire face à l'urgence et à amplifier la transition écologique.

Sophie Borderie Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Danielle Dhélias
Vice-Présidente en charge de la ruralité,
du Développement durable et de
l'Environnement

Sommaire

Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans départementales	les politiques p. 7
Présentation des Objectifs de développement durable	p. 8
FICHES BILAN 2023 : comment les politiques départementales contribuent-elles au développement durable ?	ux Objectifs de p. 11-32
Gouvernance / Partenariats - La participation citoyenne au cœur des projets	p. 13
Énergies renouvelables - Développer les partenariats locaux et régionaux pour une plus grande politiques d'énergies renouvelables	efficience des p. 15
Habitat / Bâtiments - Plan départemental de l'habitat : renouvellement des interventions du D faveur de l'habitat - Lutte contre la précarité énergétique - Inciter à des Maisons de l'habitat partenariales en territoire - Innovation environnementale en matière d'habitat social - Définir une stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments département et les collèges - Mettre en œuvre un plan de rénovation bâtiments - Mettre en œuvre les engagements du Plan Collèges 2020-2025	p. 16p. 17p. 18p. 19
Aménagement du territoire / Mobilité - Accompagner les territoires dans la transition écologique - Favoriser les mobilités douces et solidaires dans le Plan routes et de quotidien - Vers une mobilité plus durable des agents du Conseil départemental	p. 23 éplacement du p. 24 p. 26
Économie verte / Consommation responsable - Feuille de route de l'Économie sociale et solidaire - Du 47 dans nos assiettes	p. 27 p. 28
Agriculture / Eau / Environnement - Accélérer la transition agroécologique - Redéfinition de la politique de préservation de la biodiversité avec l'adopt départemental des Espaces remarquables de biodiversité (ERB) 2024-2034	
Éducation - Favoriser l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEI	DD)p. 31
Lutte contre la pauvreté - Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre l	a pauvreté p. 32
CONCLUSION	p. 34

Rappel des actions structurantes pour favoriser le développement durable dans les politiques départementales

Ce document est le 12^e Rapport annuel de développement durable (RADD) produit par le Département. Sa publication est obligatoire depuis le 12 juillet 2010, à la suite de l'adoption de la loi Grenelle II.

Le Département a structuré initialement ses projets autour de deux programmes d'action cadre :

- l'Agenda 21 interne, adopté en 2010, qui a pu bénéficier d'une actualisation en 2015, *via* la réalisation d'un 2^e bilan carbone de la collectivité ;
- l'Agenda 21 Plan climat énergie territorial (PCET), adopté en avril 2012, qui a reçu en décembre 2013 le label « Agenda 21 local France » décerné par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique

Garantes du développement des territoires, les collectivités sont au cœur des changements à engager pour apporter une nécessaire transition énergétique et écologique.

C'est donc dans ce contexte qu'en application de l'article L.3121-22-1 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil départemental, la présidente du Conseil

départemental Sophie Borderie a proposé la création d'une Mission d'information et d'évaluation (MIE), chargée d'élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique adaptée au contexte lot-et-garonnais et aux compétences du Département.

La Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique en Lot-et-Garonne a pu remplir ses objectifs en présentant un rapport d'études complet à la session de la DM2 de novembre 2020 :

- état des lieux par thématiques et enjeux en Lot-et-Garonne,
- bilan des actions départementales,
- préconisations pour accélérer la transition écologique sur le territoire et au sein de l'organisation de la collectivité, ainsi que 12 fiches actions et propositions d'évolution des régimes d'intervention du Département.



→ Ce rapport annuel s'attache donc à relier les actions réalisées en 2023 avec les fiches action préconisées par la MIE sur la transition écologique et énergétique. Ce logo est présent sur la fiche bilan lorsque les actions présentées correspondent à la mise en œuvre des préconisations proposées ou qu'elles correspondent à un même objectif :





Les Objectifs de développement durable (ODD) sont un appel à l'action de tous les pays afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Comme l'avait fait l'Agenda 21 de Rio en 1992, l'Agenda 2030 appelle l'ensemble des organisations infra-nationales, et notamment les pouvoirs locaux, à s'emparer des ODD pour renforcer leur engagement et contribuer, à leur niveau, à la concrétisation de cette ambition universelle de « transformation de notre monde ».

Logo de l'ODD	Libellé de l'ODD	Mots-clés adaptés aux activités du Département
1 PAS De PAUVRETÉ	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Accès aux ressources et aux services de base - Protection sociale - Vulnérabilité et résilience des plus pauvres
2 falm «zérd»	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Faim - Alimentation saine - Malnutrition - Productivité et petits exploitants - Agriculture performante, viable et résiliente - Marchés de denrées alimentaires - Diversité génétique
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÉTRE	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Mortalité maternelle, prénatale et infantile - Maladies transmissibles et non transmissibles - Risques professionnels - Santé sexuelle et procréative - Conduites addictives - Santé - environnement - Services de santé - Accidents de la route
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Éducation scolaire pour tous - Soins et éducation préscolaires - Formation professionnelle - Compétences et accès à l'emploi - Éducation pour le développement durable - Égalité des chances - Apprentissages fondamentaux
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Lutte contre les discriminations - Lutte contre les violences faites aux femmes et filles - Politique d'égalité - Participation et accès aux postes de directions - Santé sexuelle et procréation
6 ASSAINISSEMENT	Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau	Accès à l'eau potable, aux services d'assainissement et d'hygiène à un coût abordable - Qualité de l'eau - Gestion durable et intégrée des ressources en eau - Protection et restauration des écosystèmes
7 ÉNERCIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et moderne, à un coût abordable	Accès aux services énergétiques à un coût abordable - Énergie renouvelable et de récupération - Efficacité énergétique
8 TRAVALL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Productivité économique - Développement des TPE et PME - Croissance économique durable - Plein emploi et travail décent - Accès des jeunes à l'emploi et la formation - Droit et sécurité au travail - Tourisme durable - Mise en valeur culture et produits locaux
9 IMPUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Infrastructures de transport, réseaux et industrialisation durables, résilientes et accessibles - Accès aux technologies de l'information et des communications
10 Inégalités Réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Évolution des revenus des plus pauvres - Autonomisation et intégration sociale, économique et politique de tous - Égalité des chances



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Accessibilité des services au public - Accès à un logement décent -Transports sûrs, accessibles et viables - Urbanisation durable Préservation du patrimoine culturel et naturel mondial - Réduction exposition aux catastrophes naturelles - Développement des villes moins impactant (air, déchets) - Espaces verts et espaces publics sûrs pour tous - Revitalisation des centres bourgs



Établir des modes de consommation et de production durables

Gestion durable de ressources naturelles - Gaspillage alimentaire - Gestion écologique des déchets et des produits chimiques - Réduction des déchets - Marchés publics durables -Information et connaissance sur le développement durable pour tous



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Résilience - Adaptation - Atténuation - Politiques climatiques



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Réduction de la pollution en mer (déchets, nutriments)



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en les exploitant durablement, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols,

Préservation des écosystèmes terrestres - Gestion durable des forêts - Préservation des sols - Biodiversité et espèces menacées - Espèces envahissantes



mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques ouvertes à tous aux fins du DD, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Maltraitance et exploitation des enfants - Institutions efficaces, responsables - Participation et représentation de tous les niveaux dans les décisions - Accès public à l'information et protection des libertés fondamentales



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Partenariats locaux autour du développement durable et de la transition écologique - coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales

Ce rapport annuel propose d'évaluer la contribution des actions présentées aux Objectifs de développement durable.

En bas de chaque fiche thématique, les ODD pour lesquels les actions présentées ont un impact sont donc mentionnées.

Ce rapport ne peut garantir d'être exhaustif des politiques menées par le Département. Il sera enrichi au fur et à mesure des années et selon les actions développées.

FICHES BILAN 2023

Comment les politiques départementales contribuent-elles aux Objectifs de développement durable ?

La participation citoyenne au cœur des projets

Depuis 2019, les élus départementaux et les citoyens écrivent ensemble l'histoire de la participation citoyenne en Lot-et-Garonne. L'action locale novatrice, notamment au titre de la création du Conseil citoyen consultatif, saluée par nombre de territoires et d'ailleurs dupliquée par plusieurs d'entre eux, fait que cette expérience est une source de satisfactions renouvelées.

La consultation des Lot-et-Garonnais est une dynamique désormais largement ancrée dans la prise de décision de l'exécutif en place. L'émergence du Développement social local mettant la concertation et la co-construction avec la population locale au cœur des projets en est aussi la preuve.

D'autres dispositifs sont également une représentation concrète de la participation citoyenne en Lot-et-Garonne. Le Conseil départemental de jeunes (CDJ) en est un parfait exemple, œuvrant d'ailleurs très fréquemment dans le domaine du développement durable.

ACTIONS 2023

Conseil consultatif citoyen - CCC

Le deuxième CCC est en fonctionnement depuis plus de deux. Les membres se sont réunis mensuellement sur la période et ont rendu 4 avis sur les Orientations budgétaires et les schémas départementaux.

Le plan départemental de l'habitat (PDH), le schéma de l'autonomie, ainsi que le plan départemental de l'insertion et le plan routes et déplacements du quotidien (lire page 14) ont chacun été présentés aux membres de CCC, qui ont ainsi pu échanger sur ces politiques spécifiques et rendre un avis.

La dernière réunion de l'instance a abordé la politique en terme de cinématographie (production, éducation à l'image et diffusion).

Budget participatif citoyen - BPC

Le service a assuré la finalisation de l'édition 2 du BPC durant tout le premier semestre 2023 (solde des subventions et/ou prorogations de 3 projets). Pour rappel, 15 des projets du BPC2 étaient inscrits sous le label « transition » et/ou la thématique « Environnement et cadre de vie ».

Au printemps 2023, quatre ateliers de co-écriture du règlement de la 3^e édition du BPC se sont tenus avec un bonne fréquentation.

Conseil départemental des jeunes - CDJ

Véritable école de la démocratie et de la citoyenneté, le CDJ est une instance de jeunes lot-et-garonnais issus d'établissements scolaires. En 2023, les jeunes ont réalisé 3 ateliers en établissement scolaire et ont été réunis 2 fois en plénière. La dernière rencontre (11 octobre) avait pour thématique centrale le Développement durable et s'est déroulée à Pindères-Beauziac, sur les sites ENS du Rieucourt et Center Parc.



Zoom sur...Une concertation citoyenne exemplaire autour des routes du quotidien.



Les mobilités sont un sujet central pour les lot-et-garonnais. Ainsi, dès le lancement du Plan Routes et Déplacements du Quotidien (session du 26 novembre 2021, destiné à fixer la nouvelle stratégie d'intervention sur son réseau routier jusqu'en 2030, le Département a souhaité associer au plus près les lot-et-garonnais afin de répondre aux besoins et aux usages souhaités.

Le **Conseil Consultatif et Citoyen** –CCC- a ainsi été pleinement mobilisé en produisant une contrition de qualité issue de réunions en séance plénière et en ateliers de travail pour proposer des stratégies d'intervention axées sur le développement du vélo et du co-voiturage ou en proposant des actions concrètes pour favoriser les mobilités solidaires pour les publics les plus fragiles en la matière.

Les **lot-et-garonnais** ont également été directement mobilisés par une grande consultation publique qui s'est déroulée du 15 mai au 10 juillet 2022. Près de 1 500 d'entre eux ont fait part de leurs habitudes et de leurs attentes en matière de modes de déplacement.



En parallèle, les différentes **catégories d'usagers**, représentées par leurs structures professionnelles ou associatives (associations de cyclistes et de motards, professionnels du transport...) ont également pu faire part de leurs contributions et conseils. Tous ces acteurs se sont ainsi engagés aux côtés du département, le 12 octobre 2022, en signant une Charte d'aménagement pour un usage partagé et respectueux de la voirie, s'imposant aux gestionnaires de voirie.

Cette méthode de travail partenariale et transversale qui a duré près de 18 mois, a permis de co-construire la stratégie et les programmes d'actions du Plan Routes et déplacements du Quotidien afin de répondre à chacune des propositions citoyennes autour de 3 socles :

- Prioriser l'entretien du réseau départemental,
- Répondre avec ambition aux nouveaux usages des mobilités douces et durables,
- Renforcer les mobilités solidaires et inclusives.

Perspectives 2024

- Clôture des mandats CDJ 2022*2024 et CCC 2021*24 lancement des mandats CDJ 2024*26 et CCC 2024*27
- 500 000 € de subventions versées à minima à 48 projets associatifs pour la 3º édition du budget participatif, et définis par les citoyens lot-et-garonnais.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ TO INÉGALITÉS DURABLES TO MUNAULITÉS DURABLES TO MUNAULITÉS DURABLES TO MUNAULITÉS DURABLES TO MUNAULITÉS CLIMATIQUES TO MESURES RELATIVES LES CHANGEMENTS LES CHANGE

- √ 4 réunions de coécriture du règlemen de la 3^e édition du Budget participatif
- ✓ 57 projets soldés au titre du BPC 2
- √ 24 établissements inscrits au CDJ dont 10 dans la thématique développement durable



Développer les partenariats locaux et régionaux pour une plus grande efficience des politiques d'énergies renouvelables

La planification écologique nationale donne comme trajectoire de plus que doubler la puissance installée solaire et éolien terrestre entre 2023 et 2030. Le département de Lot-et-Garonne connaît un développement des projets d'énergies renouvelables (EnR), en particulier le solaire photovoltaïque. Il reste néanmoins en-deçà de la moyenne aquitaine et de l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables en 2020 (18,8 % en 2018). De nombreux projets sont prévus, qui sont donc à accompagner par les collectivités pour favoriser leur développement tout en prenant en compte les intérêts environnementaux et paysagers du territoire.

Les objectifs sont donc de :

- élaborer une Charte départementale des EnR
- nouer/renforcer les partenariats avec les acteurs des EnR, publics privés.

ACTIONS 2023

L'État a instauré un cadre d'action partenarial pour l'examen et l'instruction des nouveaux projets photovoltaïques, compte tenu de la forte émergence de projets dans le département ces dernières années. Ce cadre d'action permet un compromis entre le développement de la filière photovoltaïque et la préservation de l'environnement du département en veillant à réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, à protéger la biodiversité, à prendre en compte les risques naturels et à préserver les paysages.

- Les 5 grandes orientations de ce cadre sont les suivantes :
 - 1) Planifier le développement de la production d'EnR dans une logique de concertation à l'échelle des territoires ;
 - Orienter prioritairement la filière photovoltaïque sur les espaces artificialisés (friches, parking, toitures des espaces urbanisés, sites pollués, délaissés, etc.);
 - 3) Promouvoir le développement du photovoltaïque en préservant les milieux forestiers ;
 - 4) Prendre en compte de manière responsable l'environnement et le paysage ;
 - 5) Développer l'agriculture par l'agrivoltaïsme (nécessité d'une activité agricole significative et pérenne).

Perspectives 2024

✓ Poursuite de la participation au pôle EnR piloté par l'État.



Le Comité technique EnR 47 a mis en œuvre ce cadre dès 2022 et est donc consulté pour avis par les porteurs de projets EnR avant tout dépôt de dossier pour instruction par les services de l'État.

Les avis sont rendus en faisant appel aux différents partenaires membres du comité technique. Cela permet ainsi d'examiner le projet en termes :

- d'enjeux agricoles,
- d'enjeux urbanistiques,
- d'enjeux environnementaux,
- d'enjeux de raccordement,
- de risques,
- et avec un avis des collectivités locales.

En 7 réunions en 2023, le comité a donné son avis sur 28 projets, de parcs photovoltaïques terrestres.

CHIFFRES CLÉS

En Lot-et-Garonne : 1 504,3 GWh produits en 2020 (hors biocarburant), dont :

- 75 % thermique (bois, biomasse, pompe à chaleur...),
- 21 % électrique (hydraulique et photovoltaïque),
- -3 % de gaz (biométhane).

Soit 20,65 % de la consommation annuelle.

Plan départemental de l'habitat : renouvellement des interventions du Département en faveur de l'habitat

Le Plan départemental de l'habitat (PDH) a été adopté par l'Assemblée départementale le 24 mars 2023. Il a pour vocation d'apporter un cadre commun au moment où les territoires ont engagé ou commencent à réfléchir à leurs stratégies en matière d'habitat.

Ce PDH a tenu compte des réalités économiques et démographiques du Lot-et-Garonne, en ne négligeant pas les potentialités mais sans en ignorer non plus les fragilités. Il propose un scénario de référence, destiné à appréhender les évolutions démographiques et à anticiper les besoins en logement, et a défini 6 orientations stratégiques. Il a été réalisé avec une large concertation avec les 11 intercommunalités, l'État et les acteurs de l'habitat.

ACTIONS 2023

Le PDH a permis de renouveler la politique du logement du 3. En renforçant l'assistance technique du Département :

1. en adaptant les régimes d'aides existants

Adaptation du régime logements sociaux en 2024 Le régime est composé d'une part fixe et d'une part variable uniquement en centre-bourg pour faciliter la revitalisation ✓ des centres-bourgs et centres-villes tout en maîtrisant le foncier.

Adaptation du régime logements spécifiques dès 2023 Introduction de la notion de recyclage du foncier et donc de l'acquisition-amélioration ou démolition reconstruction. Cette aide se cumule avec l'aide au régime logements sociaux. Elle est forfaitaire à 2 000 €/logement.

2. en créant 2 nouveaux régimes d'aides

Nouveau régime : le fonds de renouvellement urbain (FRU) dès 2023, en soutien supplémentaire au renouvellement urbain pour des opérations mobilisant du foncier sur des friches ou îlots dégradés. Il comblera jusqu'à 40 % du déficit d'opération, plafonné à 100 000 € par opération.

Nouveau régime : aide à l'ingénierie permettant l'innovation dans le logement social dès 2023 (50 % de l'ingénierie plafonnée à 5 000 € par étude).

Perspectives 2024

- Mise en application du nouveau régime d'aide logements sociaux
- Création d'un observatoire départemental de l'habitat

département

- pour accompagner les communes et EPCI sur les procédures autour de l'habitat indigne,
- pour accompagner les projets urbains et habitat des territoires.

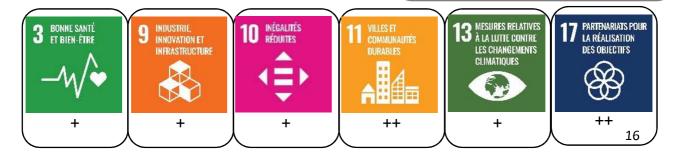
4. En développant son rôle d'animation des politiques d'habitat

- Organisation de journées thématiques pour les collectivités (14 novembre 2023, sur le thème de la lutte contre le mal logement), et échanges entre techniciens habitat,
- √ Création d'un réseau de partenaires précarité énergétique dans le cadre de son nouveau service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime 47),
- Le PDH a permis d'établir une feuille de route partagée avec chaque intercommunalité.

CHIFFRES CLÉS

Objectifs de:

- ✓ 50 % de production de logements sociaux en centre-bourg d'ici 2028
- √ 50 % de production de logements pour les publics les plus défavorisés (PLAI) d'ici 2028
- ✓ Production adaptée aux besoins, de 1000 logements par an, dont 244 logements sociaux.





Lutte contre la précarité énergétique

La loi MAPTAM de 2014 confère aux Départements, en charge de la solidarité territoriale et de l'action sociale, le rôle de chef de file en matière de contribution à la lutte contre la précarité énergétique (art. L1111-9 du code général des collectivités territoriales). Le diagnostic sur la précarité énergétique, mené dans le cadre du Plan départemental de l'habitat (PDH) a mis en évidence l'importance du phénomène en Lot-et-Garonne, ce qui a conduit le Conseil départemental, lors de la session de novembre 2022, à créer un service dédié, le Service local pour la maîtrise de l'énergie ou Slime.

Il s'agit de coordonner les différents acteurs et dispositifs afin que les ménages les plus précaires soient mieux entourés, conseillés et aidés. Un fonds d'aide aux travaux a aussi été institué afin de financer les restes à charge et de petites réparations, ou encore de l'auto-réhabilitation accompagnée.

ACTIONS 2023

Le **Fonds de solidarité pour le logement** (FSL) apporte des solutions financières et d'accompagnement des familles. En 2022,

- plafond de ressources rehaussé afin de prendre en compte plus de ménages : il passe de 915 € à 1 152 € pour une personne seule ;
- 893 ménages aidés pour leurs impayés d'énergie ;
- aide énergie passée de 326 € à 339 € en subvention et en prêt (pour une personne seule),
- aide accordée de 249 € en moyenne par ménage.

En 2023, les plafonds ont été à nouveau rehaussés pour correspondre avec les plafonds des bénéficiaires du Slime, c'est-à-dire un niveau de revenus très modeste (définition de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat).

Mise en place du service local pour la Maîtrise de l'énergie

Le Département a été retenu au niveau national pour la mise en place d'un Slime à l'échelle départementale, bénéficiant ainsi d'un financement 2023-2025 par des Certificats d'économie d'énergie. L'année 2023 a été consacrée à la mise en place des partenariats, au recrutement et à la formation des agents dédiés, et aux premières visites à domicile. Le service est officiellement lancé le 14 novembre à l'occasion d'une journée thématique du Plan départemental de l'habitat sur le mal logement.

Perspectives 2024

- Développer l'activité du Slime (objectif de 230 ménages accompagnés en 2024),
- Développer le réseau de partenaires pour repérer et orienter les ménages, et renforcer le partenariat avec et dans les territoires.

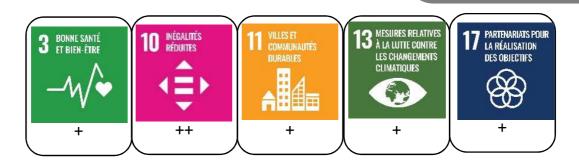
Deux territoires pilotes pour lancer le Slime 47

Le Slime se déploie en lien avec les Espaces France rénov', sur les territoires pilotes de Val de Garonne Guyenne Gascogne, et de l'Agglomération d'Agen, qui accueillent donc les chargés de visite du Slime au sein de leurs équipes. Objectif: se coordonner pour l'amélioration de l'habitat, et faciliter le parcours de l'usager.

Un partenariat signé avec la Fondation Abbé Pierre permet aussi de proposer aux bénéficiaires du Slime les outils concrets de la Fondation (par exemple : le remplacement d'électroménager vétuste).

CHIFFRES CLÉS

√ 30 639 ménages identifiés en situation de précarité énergétique, soit un Lot-et-Garonnais sur 5.





Inciter à des Maisons de l'habitat partenariales en territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2022, France Rénov' constitue le point d'entrée unique pour tout projet de travaux de rénovation énergétique et d'amélioration de l'habitat. Ce service public de proximité a vocation à simplifier et harmoniser l'égal accès aux ménages aux revenus les plus modestes à l'information, à l'accompagnement pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Organisé territorialement, avec le concours des régions et des collectivités, ce réseau s'articule avec les programmes locaux d'amélioration de l'habitat conduits par les collectivités territoriales.

La gouvernance nationale a évolué en 2023, et la coordination de France Rénov est aujourd'hui confiée à l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, déjà gestionnaire de l'ensemble des aides financières à la rénovation (Ma Prime Rénov', mais aussi dans le cadre de la contractualisation avec les collectivités pour les Programmes d'intérêt généraux, ou Opérations programmées de l'habitat). L'objectif général est d'améliorer la lisibilité et l'accès aux aides financières, et de remplir les objectifs de massification des rénovations globales.

ACTIONS 2023

- ✓ Un pilier d'intervention identifié du Plan départemental de l'habitat : aller vers des Maisons de l'habitat partenariales, regroupant :
 - le conseil et l'incitation aux travaux, notamment de rénovation énergétique,
 - la lutte contre le mal logement,
 - le conseil en matière de logement (juridique, architectural, adaptation à la perte d'autonomie).
- √ 3 actions pour inciter les territoires à la mise en place de Maisons de l'habitat :
 - 1. Mise à disposition des chargés de visite du Slime 47 dédiés à la lutte contre la précarité énergétique,
 - 2. Mise à disposition d'une ingénierie pour les maires et EPCI via l'Assistance technique 47 pour accompagner les procédures de lutte contre l'habitat indigne.

- 3. Aux côtés des EPCI, pérennisation de la participation du Département à la gouvernance et soutien financier des trois plateformes de rénovation énergétique (29 038 €):
 - J'éco-rénov' en Val de Garonne (VGA) 6 801 €,
 - France Rénov Vallée du Lot (CAUE) 16 000 €,
 - Plateforme de rénovation énergétique de l'Agenais de l'Albret (Agglomération d'Agen) – 6 237 €.

NB: La participation du Département est calculée équitablement à hauteur de 0,24 € par habitant lot-et-garonnais des territoires ruraux.

Perspectives 2024

- ✓ Labelliser les premières Maisons de l'habitat intégrant les missions de conseils à la rénovation énergétiques des plateformes France Rénov'.
- ✓ Poursuivre le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime), en complémentarité avec les plateformes France Rénov'.
- ✓ Développer les partenariats du Département avec les acteurs de l'habitat (Adil...) et de la perte d'autonomie.

- √ 9,5 ETP mobilisés pour conseiller et orienter les Lot-et-Garonnais en 2023 (8,3 en 2022).
- ✓ 6 807 actes de conseils réalisés en 2022 par les 3 plateformes,
- ✓ Objectifs 2023 : 7 711 actes de conseils.





Innovation environnementale dans l'habitat social

Au titre des solidarités territoriales, le Département est compétent pour participer au financement du logement social, compétence partagée avec les autres strates de collectivités. Le Département a refondé son régime d'intervention le 22 novembre 2019 afin de poursuivre son accompagnement en faveur de la construction de logement social, tout en priorisant ses actions afin de :

- favoriser les opérations concourant à une dynamisation des centres des bourgs et des villes,
- défendre une politique volontariste en matière environnementale,
- favoriser l'adaptation des constructions de logements sociaux au vieillissement de la population ainsi que l'innovation.

ACTIONS 2023

Le régime de soutien à la production de logements sociaux est composé d'une part fixe et d'une part bonifiée fonction :

- La proximité des commerces, services et emplois, transport (+ 0,5 fois l'aide de base),
- La performance énergétique des bâtiments :
- label énergétique ou matériaux biosourcés (+ 1 à 2),
- innovants en gestion des déchets et/ou de l'eau ou de mobilité (+ 0,25),
- utilisation d'énergies renouvelables (+ 0,5),
- de clauses sociales d'insertion (+ 0,5).

En 2023, les bénéficiaires ont été Agen Habitat (1 dossier), Domofrance (7) et Habitalys (9), et la répartition des bonifications est décrite dans le graphique ci-contre.

- Critères environnementaux présentés :
- Installation de recharges pour vélos électriques dans le local vélo du foyer jeunes travailleurs (+ 0,25),
- Pompe à chaleur air-eau (+ 0,5),
- Label environnemental NF Habitat HQE (+1) ou BBC rénovation (+ 2).

Une contractualisation avec le bailleur départemental Habitalys, signée en novembre 2022, fixe des objectifs partagés, tel l'engagement pour la transition écologique. Ainsi, Habitalys s'engage à :

- réhabiliter et rénover thermiquement son parc de logements de façon à éradiquer les passoires thermiques d'ici 2027,
- contribuer à la maîtrise des charges du locataire et lutter contre la précarité énergétique,
- réduire l'impact carbone de la construction et de la rénovation du parc social,
- prioriser les opérations en cœur de bourg disposant de services de centralité et limitant la consommation foncière,
- mener une opération innovante et exemplaire en matière environnementale.



Perspectives 2024

- Nouveau régime d'aide en 2024 qui intègre la notion de bioclimatisme, et incite encore plus fortement à la production en cœur de bourg,
- Poursuite de l'accompagnement du montage d'une opération exemplaire « transition écologique » avec Habitalys.

- ✓ 3 bailleurs sociaux soutenus
- √ 186 logements produits
- ✓ 15 dossiers sur 16 bonifiés sur le critère environnemental pour 180 375 €
- For Bonification
 environnementale en
 augmentation
 (572 €/logement en
 2022, 970 €/logement
 en 2023)



Définir une stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux et les collèges

Chaque année, au niveau national, les bâtiments émettent plus de 123 millions de tonnes de CO2, soit 44 % de l'énergie consommée en France. Cela en fait un domaine clé dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique. La loi ELAN du 23 novembre 2018 fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence définie entre 2010 et 2020.

Le décret dit « décret tertiaire » du 23 juillet 2019 limite ces obligations aux bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m². S'agissant du patrimoine départemental, cela concerne 26 collèges et 22 bâtiments des services départementaux.

ACTIONS 2023

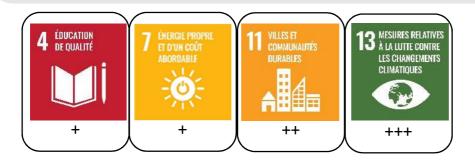
- ✓ Réalisation d'audits énergétiques sur 26 collèges et 22 bâtiments départementaux.
- ✓ Définition de la stratégie départementale pour la gestion de l'énergie, sur les collèges et bâtiments départementaux, permettant d'atteindre les objectifs du décret tertiaire à 2040.
- ✓ Poursuite du renouvellement des équipements de chauffage et climatisation sur les bâtiments départementaux.
- ✓ Prise en compte des objectifs du décret tertiaire dans les projets de restructuration en préparation, dans le cadre du Plan Collèges.
- ✓ Intégration du collège de Castelmoron à l'étude d'opportunité pour un réseau de chaleur sur la commune.
- ✓ Positionnement du Département en faveur du raccordement au réseau de chaleur en projet par l'Agglomération d'Agen, avec un potentiel de 9 bâtiments dont 4 collèges et l'Hôtel du Département.

CHIFFRES CLÉS

- √ 26 collèges : 14,4 M de kWh en 2021. 12 % d'économies réalisées par rapport à l'année de référence choisie.
- ✓ 22 Bâtiments départementaux : 4,37 M de kWh en 2021. 18,5 % d'économies réalisées depuis l'année de référence choisie.

Perspectives 2024

- Mise en œuvre de la stratégie départementale de gestion de l'énergie : actions de rénovation thermique et énergétiques dans les bâtiments, actions de gestion généralisées comme la conduite des installations de chauffage climatisation ou l'installation de régulations centralisées, etc.
- Poursuite du Plan Collèges intégrant les éléments de stratégie départementale de gestion de l'énergie.





Mettre en œuvre un plan de rénovation bâtiments

En se basant sur le coefficient de vétusté de 4 % de la valeur de remplacement globale de l'ensemble des bâtiments occupés par les services départementaux estimée à 104 M€, ce sont 4,2 M€ de travaux de grosses réparations maintenance qui doivent être réalisés chaque année pour maintenir cette valeur patrimoniale. Toutefois depuis 2011, les sommes réellement consommées s'élèvent à 12,1 M€.

C'est pourquoi, le Département s'est engagé en 2022 de manière volontariste dans un programme de remise à niveau de son patrimoine afin de consolider celui-ci et améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail des personnels.

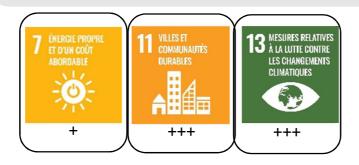
Cette ambition est portée par une stratégie immobilière en cours de définition avec le Cabinet Blue Bird, en charge de la rédaction d'un schéma directeur immobilier. Une autorisation de programme 2022 − 2027 « Rénovation des bâtiments départementaux » dotée de 29,5 M€ a ainsi été votée au BP 2022.

ACTIONS 2023

- La mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier départemental définissant le devenir de 42 sites majeurs sur le département afin d'engager des opérations en matière d'occupation, d'investissement, de mise aux normes et de modernisation. La définition stratégique, financière et opérationnelle permettra la remise à niveau à long termes des bâtiments prioritaires.
- À cette démarche s'adosse la mise en place d'un outil de gestion (maintenance préventive et curative et d'investissement) permettant de définir l'obsolescence du parc immobilier et de préparer les stratégies d'interventions et de programmations pluriannuelles (Oxand Siméo).
- La création, dotation des moyens et la structuration d'un service de Prévention bâtimentaire sur les champs de la maintenance préventive, corrective et sécuritaire permettant de prévenir les besoins des sites et des services pour l'exercice de leurs missions et la santé et sécurité au travail.

Perspectives 2024

- ✓ Finaliser la stratégie d'occupation par la réorganisation des services en vue d'offrir de meilleures conditions de travail et une rentabilité d'occupation et donc d'investissement pluriannuel sur 42 immeubles,
- ✓ Mettre en service l'outil Oxand afin de caractériser la rentabilité de l'euro dépensé au bénéfice du patrimoine immobilier sur 15 critères techniques principaux sur 233 bâtiments composant le patrimoine départemental (bâtiments et collèges),
- ✓ Mettre en œuvre un marché multi-technique pour développer la maintenance préventive et curative ainsi que les contrôles réglementaires obligatoires systémiques.



CHIFFRES CLÉS

L'état des lieux préparé fin 2022 a permis de confirmer que :

- √ 86 % des sites sont occupés avec un patrimoine majoritairement à usage social (31 % des sites avec 41 % des m² utiles).
- ✓ Seuls 7 sites sur 42 peuvent être considérés en bon état général soit 15 % de la surface utile.
- ✓ Seuls 4 sites sur 42 comportent des installations techniques en bon état, etc.
- → Globalement, pour la mise à niveau technique, la mise en conformité y compris l'accessibilité et le respect du décret tertiaire, il serait nécessaire d'investir 57 M€ HT travaux sur le périmètre considéré.



Mettre en œuvre les engagements du Plan Collèges 2020-2025

Le CD47 a voté le 21 juin 2019 un plan de modernisation des collèges afin de favoriser l'amélioration des conditions d'accueil et la réussite de la scolarité des collégiens lot-et-garonnais. Son montant atteint 76,6 M€ en six ans, soit 68,5 M€ d'investissements immobiliers et 8,1 M€ d'investissements en équipements, mobiliers, informatiques et de restauration entre 2020 et 2025. Compte tenu de l'inflation et de l'évolution des programmes afin de répondre aux besoins des établissements, le Plan Collèges a été révisé en 2022 à hauteur de 113 M€.

ACTIONS 2023

Restructuration

Parmi les 5 projets de restructuration identifiés (22,7 M€), ceux des collèges Joseph-Chaumié (12,5 M€), Ducos à Agen, de la Cité scolaire Val de Garonne à Marmande et Daniel-Castaing au Mas d'Agenais et Dangla sont en phase travaux. Les collèges de Port-Sainte-Marie (3,8 M€), Tonneins (3 M€), Casteljaloux (3,5 M€), Penne d'Agenais (2,6 M€), Lavardac (1,9 M€), Castelmoron (2,1 M€) Anatole-France à Villeneuve-sur-lot (1,6 M€) sont en phase d'étude.

Rénovation

La vague 1 (2020-2022) axée sur la rénovation à hauteur de 18,5 M€ a été entièrement réalisée (accessibilité, cuisines, sanitaires, menuiseries, etc).

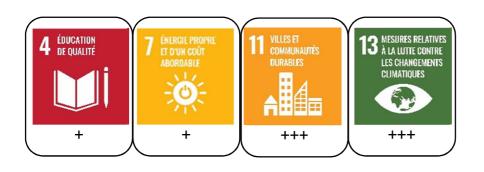
Rénovations complètes et adaptation des usages

La vague 2 axée sur les rénovations complètes et l'adaptation aux usages de 27,4 M€ est engagée et réalisée à 62 %.

- À ces montants se sont ajoutées les opérations du collège exemplaire de Casseneuil (6 M€), Décret tertiaire phase 1 (3,5 M€), la modernisation des cuisines phase 1 (0,65 M€), etc.
- Depuis 2022, les opérations en programmation ont fait l'objet d'une réflexion pour engager de la décarbonation des usages (éclairages, LED, préparation des structures pour l'installation de photovoltaïque, et des performances d'isolation afin de réduire les consommations).

Perspectives 2024

✓ Quatre opérations majeures sont en phase travaux pour être livrées en tout ou partie à la rentrée 2023, la cinquième opération est engagée en phase études. Les perspectives sont l'adaptation des opérations au décret tertiaire avec une finalisation des opérations votées au Plan Collèges en 2025.



- ✓ 21,7 M€ pour la restructuration de 5 collèges,
- ✓ 18,5 M€ pour les actions de rénovation,
- ✓ 27,4 M€ pour les rénovations complètes et l'adaptation des usages.



Accompagner les territoires dans la transition écologique

Pour accompagner les communes et EPCI engagés dans la transition écologique, le Département a développé une nouvelle offre d'ingénierie et a refondé son soutien financier en le ciblant vers les projets qui répondent à cet enjeu auquel l'humanité est confrontée.

Ainsi, le Fonds d'aide aux communes et intercommunalité lot-et-garonnaises (Facil) affirme cet impératif en privilégiant les projets les plus vertueux sur le plan environnemental et qui contribuent à la reconquête des centres-bourgs qui ont forgé le développement du Lot-et-Garonne au fil des siècles.

Dans le même temps, celui-ci a lancé une nouvelle offre d'assistance technique pour aider les collectivités à s'engager dans cette nouvelle voie pour faire de la transition écologique un véritable choix et non une contrainte supplémentaire.

ACTIONS 2023

Facil – soutien aux investissements des territoires

La 1^{re} programmation du Facil a consacré 4,5 М€ financement au d'investissements communaux et intercommunaux, en privilégiant les projets tournés vers la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, inscrits dans une démarche de transition écologique. Le succès immédiat de ce nouveau dispositif montre que la volonté des territoires à s'engager dans la transition écologique est forte et que ceux-ci sont prêts à passer à l'action dès lors que leurs investissements sont supportables.

AT 47 – Assistance technique

Après l'élargissement de l'offre d'assistance technique en 2021 pour accompagner les territoires dans leurs études stratégiques ou thématiques, le Département a lancé un nouveau bouquet de prestations tournées vers le renouvellement urbain, la rénovation thermique, la renaturation (dont plantation d'arbres et de haies), l'habitat et la reconquête des centres-bourgs. Ces prestations complémentaires aux aides financières jouent un véritable effet levier pour conduire les territoires dans la voie de la résilience et de la transition écologique.

Un partenariat a été conclu avec l'État pour le cofinancement (à l'aide du fonds vert) de 2 postes au sein de l'assistance technique pour ces missions.

Perspectives 2024

- ✓ Conforter la nouvelle offre d'assistance technique dans les territoires, notamment par la création d'une agence technique départementale.
- ✓ Poursuivre le financement des projets portés par les territoires engagés dans la transition écologique.

- 4,5 M € attribués en 2023 avec le Facil
- √ 158 projets communaux et 3 projets communautaires financés par le Facil
- Création de 2 postes dévolus à la transition écologique au sein de l'assistance technique.



Aménagement du territoire / Mobilité



Favoriser les mobilités douces et solidaires dans le Plan routes et déplacements du quotidien

Le Plan routes et déplacements du quotidien lancé le 26 novembre 2021 a été adopté au second trimestre 2023 lors de la session plénière du 23 juin 2023. Celui-ci dresse les stratégies départementales à court, moyen et long terme sur les trois volets constitutifs du plan :

- Prioriser l'entretien et la modernisation du réseau routier,
- Répondre aux nouveaux usages des mobilités douces et durables,
- Contribuer à conforter la mobilité solidaire.

Il est en effet indispensable que le réseau routier puisse être adapté pour faire face aux enjeux et défis liés au dérèglement climatique. Une nouvelle politique d'entretien anticipatrice a donc été votée pour le rendre durable, là où il est le plus fragile, c'est-à-dire sur les routes secondaires qui supportent les déplacements du quotidien.

Le même constat fait état de la très grande dépendance du Lot-et-Garonne à l'égard de la voiture qui assure 84 % des trajets domicile-travail, d'où la nécessité de compléter un réseau initialement créé pour les touristes par des liaisons utilisables toute l'année par les habitants du département.

Enfin, la notion même de mobilité est problématique pour une catégorie de population fragile à divers titres : travailleurs précaires, personnes en insertion, dépendantes, handicapées, etc. Une stratégie innovante leur est consacrée incluse dans le Plan routes et déplacements du quotidien.

ACTIONS 2023

Les actions du Plan routes et déplacements du quotidien se déclinent en 3 axes :

- 1) L'entretien du réseau quotidien : un budget annuel de 22,6 M€ de 2023 à 2030 inclus sera débloqué, soit un effort supplémentaire de 83,7 M€ par rapport à la situation actuelle ; au terme de cette période l'entretien récurrent sera considérablement réduit, économisant d'autant les matériaux de carrière et les liants hydro carbonés utilisés en actions curatives annuelles.
- 2) Afin de concourir à un vrai **report modal de la voiture vers les modes doux**, deux grands principes sont adoptés : mettre l'usager au centre de la réflexion et travailler en étroite concertation avec les communes et les EPCI.
 - Le terme de ce travail a permis d'aboutir à la planification d'un schéma départemental partagé et cohérent pour les déplacements du quotidien, respectueux des initiatives locales, organisés en cinq itinéraires principaux complétés par un réseau secondaire. À terme, 697 km de liaisons douces seront créés à l'échelle du Lot-et-Garonne.
- 3) Mobilité solidaire : sur le constat qu'en Lot-et-Garonne 90 % des EPCI sont organisatrices de la mobilité, le Département a élaboré un plan d'action associant les organismes publics et privés en charge de l'accompagnement des personnes économiquement vulnérables ou handicapées ou à mobilité réduite. Une étude a été cofinancée avec l'État entre 2021 et 2022 « Quelles solutions de mobilités durables et inclusives pour les publics les plus fragiles en Lot-et-Garonne ? » Elle a permis de cerner les attentes de ce public et de définir trois actions :
 - création d'une plateforme départementale de mobilité solidaire recensant les offres de service,
 - développement de solutions de mobilité non pourvues (auto-écoles sociales, aides à l'achat de véhicules, garages solidaires, taxis solidaires) par un maintien des financement via la Bourse départementale de l'insertion et le Fond social européen et l'encouragement de nouvelles alternatives de mobilités solidaires,
 - accompagnement des territoires par une ingénierie pilotée par un coordonnateur départemental « mobilité solidaire ».

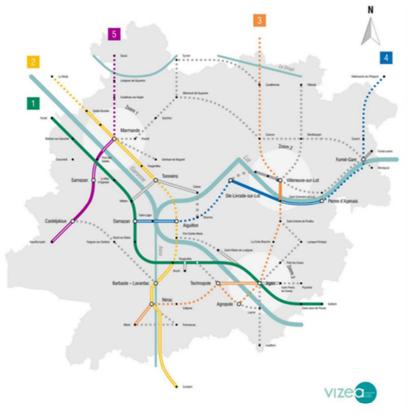


Schéma départemental des modes doux du quotidien

Légende	:	
_	Réseau existant	117 km
_	Réseau inscrit aux schémas cyclables communautaires	118 km
••••	Autre	463 km



CHIFFRES CLÉS

✓ AXE I

198,5 M€ sur la période 2023-2030 (soit un effort de 90 M€) pour l'entretien et la maintenance du réseau du quotidien dont un budget annuel de 19 M€ sur les seules couches de roulement

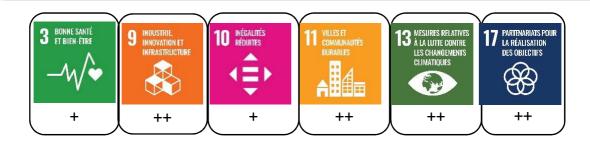
✓ AXE II

Planifier cinq itinéraires principaux sur 389 km complétés par un réseau secondaire de 308 km pour un budget global spécifique de 30 M€ de 2023 à 2028

✓ Financement des aides individuelles à la mobilité et poste de coordinateur mobilité: 206 346 € (50 % État, 50 % Département).

Perspectives 2024

- ✓ À court terme mettre en place et animer les comités d'itinéraires pour arrêter les tracés précis de chacun des itinéraires adoptés
- ✓ Intégrer pour chaque tracé des équipements dits de services pour l'usage Vélo (bornes de recharge, kit réparation...)
- √ Élaborer une charte des aménagements cyclables et de jalonnement à destination des EPCI et communes pour que les aménagements réalisés soient uniformes et homogènes a minima pour chaque itinéraire départemental inscrit au Schéma départemental
- ✓ Faire connaître l'offre de covoiturage existante
- ✓ Lancer une étude pour identifier si de nouveaux sites de covoiturage du quotidien sont nécessaires et si des aires existantes méritent d'être adaptées et qualifiées
- ✓ Mener une campagne de prévention autour du partage de la voirie et de la cohabitation des usages.
- ✓ Créer une plateforme départementale de mobilité solidaire : diagnostic, repérage des freins et capacités d'accéder à la mobilité de la personne vulnérable, accompagnement spécifique).





Vers une mobilité plus durable des agents du Conseil départemental

Le Département de Lot-et-Garonne continue son engagement vers une mobilité plus douce et non polluante de ses agents grâce notamment au versement du Forfait mobilité durable qui prévoit la participation aux frais de déplacements domicile-travail des agents venant avec leur vélo personnel ou en covoiturage. Le Département poursuit également le développement du télétravail dans cet objectif de réduction des déplacements et afin de permettre aux agents d'allier travail et qualité de vie. La nouveauté 2023 a été la fermeture des services le 2 janvier 2023, dans le cadre du plan d'action pour la réduction de la consommation énergétique.

ACTIONS 2023

Forfait mobilité durable

Afin d'encourager le recours à des modes de déplacement responsables et alternatifs à la voiture individuelle, tels que le vélo ou le covoiturage, un « Forfait mobilités durables » est proposé aux agents qui utilisent l'un de ces moyens de transport pour leurs trajets domicile-travail.

La modulation du FMD se fait en fonction du nombre de jours d'utilisation d'un moyen de déplacement dit « durable » :

- 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours;
- 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours;
- 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

Ce dispositif est cumulable avec la prise en charge à hauteur de 50 % des coûts relatifs à l'usage de transports en commun pour les trajets domicile/travail.

108 agents ont sollicité le versement du FMD en 2022 pour un total de 30 100 €.

Télétravail (TT)

Aujourd'hui, le télétravail est une pratique courante au sein de la collectivité. La Charte du télétravail a permis de formaliser ses modalités et de pérenniser son utilisation.

Entre le 1^{er} juin 2021, date d'adoption de la charte interne du télétravail et le 31 décembre 2022, il y a eu 17 413 jours télétravaillés répartis comme suit :

	Femmes	Hommes	Total
Nombre total d'agent.es	1022	539	1561
Nombre d'agent.es en télétravail	457	88	545
Pourcentage d'agent.es en	44,72%	16,33%	35%
télétravail/ total d'agent.es			

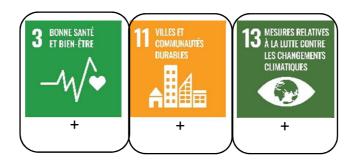
Jour de fermeture des services

La situation de crise nationale de la fourniture en énergie a impliqué que la collectivité élabore et mette en œuvre un plan de réduction des consommations d'énergie pour l'hiver 2022-2023. Ce plan prévoyait la fermeture de tous les services le 2 janvier 2023. Le Département a ainsi économisé 28 MWh (5 tonnes de CO2) soit environ 4 400 euros et 1 300 trajets domicile —travail / travail domicile ce jour-là.

Perspectives 2024

- ✓ Pérenniser la fermeture des services un jour de l'hiver.
- ✓ Poursuivre la démarche de dématérialisation.

- ✓ 108 agents bénéficiaires du forfait mobilité durable en 2022
- √ 439 travailleur·euses pour 7 920 jours de télétravail entre le 1/01 et le 19/09/2023





Feuille de route de l'Économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental constitue le premier acteur des solidarités humaines et territoriales en s'affirmant comme collectivité de proximité, pertinente et opérationnelle, et souvent première partenaire en faveur des projets publics ou privés.

Dans ce cadre, le Département a voté sa feuille de route dédiée à l'Économie sociale et solidaire en avril 2021 (ESS).

Il poursuit aujourd'hui sa mise en œuvre.

ACTIONS 2023

- Soutien aux structures de l'ESS dans le cadre des dispositifs financiers de la feuille de route :
- 1 projet aidé dans le cadre du dispositif « Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale », soit 10 000 € de subvention :
- 1 projet aidé dans le cadre du dispositif « Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires », soit 10 000 € de subvention.
- Organisation des Assises de l'ESS à Sainte-Livrade-sur-Lot; évènement qui a rassemblé 110 participants.
- Renouvellement de l'Appel à projet annuel ESS : 14 candidatures reçues.
- Poursuite des partenariats avec les structures nationales et locales de l'ESS :
- 20 000 € octroyés à l'incubateur ATIS dans le cadre de la convention de partenariat de 3 ans;
- 10 000 € octroyés à la CRESS dans le cadre de la convention de partenariat de 3 ans;
- Renouvellement de l'adhésion au RTES (2 500 € / an).

- Mise en œuvre de l'outil de financement participatif YUZU du Conseil départemental en partenariat avec France Active Nouvelle-Aquitaine, Action pour le développement économique par la finance participative et Initiative pour une économie solidaire :
- lauréats sur la première campagne de levée de fonds : Les extraordinaires d'Aquitaine, Les copains de la vieille école, Madjou et compagnie;
- au total: 10 135 € de dons citoyens et 8 650 € d'abondement du CD 47 pour financer leurs projets;
- 6 lauréats sur le deuxième appel à projets dont la campagne de levée de fonds commencera le 9 octobre 2023.



Partenaires du dispositif Yuzu

Perspectives 2024

- ✓ Soutien aux structures de l'ESS dans le cadre des dispositifs de la feuille de route et du dispositif YUZU
- ✓ Poursuite des partenariats avec les structures de l'ESS (RTES, CRESS, ATIS...)
- ✓ Organisation des Assises de l'ESS
- ✓ Développer les actions de la feuille de route en lien avec la commande publique



41 150 € d'aides octroyées hors AAP ESS fonctionnement (enveloppe de 60 000 € maximum) et deuxième AAP Yuzu (6 projets lauréats soit une aide

prévisionnelle de 18 000 €).

CLÉS

Au 30 septembre





Du 47 dans nos assiettes

Depuis 2011, le Département est engagé dans le programme « Du 47 dans nos assiettes » dans le but :

- de lutter contre le gaspillage alimentaire,
- d'améliorer la qualité des repas servis aux élèves en leur garantissant un apport journalier et un équilibre nutritionnel satisfaisants (santé publique),
- d'influer sur le développement économique des filières de production agricoles locales et sur l'environnement.

Le 47 est un département pionnier dans le développement de l'agriculture biologique. Historiquement il est une terre d'accueil pour les agriculteurs et les entreprises agroalimentaires bio, notamment grâce à une politique départementale encourageant à s'installer en bio ou à se convertir. C'est ainsi que de nombreux producteurs en agriculture biologique ont pu intégrer le marché des denrées alimentaires des collèges.

ACTIONS 2023

Évolution des marchés de denrées alimentaires

Pour aider les collèges à augmenter la consommation de produits bio locaux, le service restauration collective a poursuivi son sourcing et a proposé de développer des lots supplémentaires de produits bio à savoir : veau bio, œufs bio, épicerie bio. Tout cela en complément des marchés existants : fruits et légumes bio, laitage bio, crèmes desserts bio, légumes surgelés bio.

 Accompagnement des établissements sur la première télédéclaration des achats sur la plateforme nationale macantine.fr

Accompagnement technique auprès des Ehpad :

- deux audits réalisés en 2023 (Verteuil d'Agenais et Sainte-Livrade-sur-Lot),
- accompagnement spécifique pour l'Ehpad de Puymirol (achats, plan alimentaire et menus).

Labellisation de 7 établissements **BIO** engagé

En partenariat avec Interbio (interprofession bio régionale), 7 collèges ont reçu la labellisation :

- 4 sont au-dessus de 22 % d'achats HT en produits bio (sur l'année 2022) - Ducos-du-Hauron et Jasmin à Agen, Monsempron-Libos et Castelmoron-sur-Lot;
- 3 sont au-dessus de 25 % d'achats HT (Tonneins, Castillonnès et Duras).
- Valorisation du programme et des chefs de cuisines avec la participation au Salon Agen Gourmand en juillet 2023.

Perspectives 2024

- ✓ Àlargir la labellisation BIO engagé à tous les collèges publics du Lot-et-Garonne,
- ✓ Réaliser un bilan des accompagnements dans les Ehpad premiers développer de nouvelles missions auprès de deux autres Ehpad volontaires.
- ✓ En lien avec la création de l'Agence technique départementale, développer les missions « Du 47 dans nos assiettes » auprès des communes.

CHIFFRES CLÉS

Pour 2022, en moyenne pour les 24 collèges publics :



- Taux EGAlim: produits sous origine et qualité, dont 20 % de bio
- **Produits** locaux (origine Lotet-Garonne et limitrophe et/ou ayant un impact sur l'économie locale











Accompagner les transitions agricoles face au changement climatique en vue d'une agriculture plus durable et résiliente

Après deux années successives d'aléas climatiques (gelées printanières, sécheresse et canicule) induisant l'instauration d'aides d'urgence aux filières impactées, le Département a lancé une mission d'information pour évaluer comment prévenir plutôt que guérir, par un accompagnement aux transitions agricoles. Un état des lieux de l'évolution de l'agriculture lot-et-garonnaise entre 2010 et 2020 a été dressé. Dans un contexte réglementaire évoluant avec la nouvelle Politique agricole commune 2023, et à la lumière des auditions d'experts réalisées, plusieurs actions bénéfiques au développement durable de l'agriculture sont envisagées. Lutter contre la déprise agricole en aidant l'installation, soutenir la préservation des ressources nécessaires à la production agricole (eau, sols, biodiversité), accompagner la prévention face aux aléas, et soutenir les projets innovants allant dans le sens de l'agriculture durable.

ACTIONS 2023

- Aide à l'installation avec 65 dossiers à ce jour, dont 25 agriculteurs en Bio et 8 en élevage pastoral extensif;
- Aide aux investissements collectifs en CUMA;
- Aide à la gestion de la ressource en eau ;
- Aide aux plantations de haies champêtres ;
- Soutien des Groupements de défense sanitaire en charge de la santé en élevage ;
- Aide aux éleveurs pour l'amélioration génétique des troupeaux de Blondes d'Aquitaine ;
- Aide aux collectifs qui expérimentent des voies de progrès en matière de techniques agricoles et préservation de l'environnement (GIE Thématik, Agr'eau, Agrobio 47...);
- Aide aux structures œuvrant à la valorisation et au soutien technique des agriculteurs (Elvéa 24-47, Chambre d'agriculture, Interbio...);
- Remise en activité du Domaine Agroécologique de Barolle ;
- Aide à la promotion des filières agricoles du département lors de nombreuses manifestations (semaine de la Bio, semaine du miel, salon de l'élevage et des saveurs, salon de l'agriculture à Paris).

Perspectives 2024

- ✓ Accompagner l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique (diagnostics, formations, innovations),
- ✓ Soutenir la sécurisation de la ressource en eau.
- ✓ Initier l'engagement vers les pratiques d'agriculture durable auprès des nouveaux installés,
- ✓ Aider à l'investissement en CUMA.



- √ 610 000 € en faveur de l'installation prévus en 2023
- ✓ 220 000 € en faveur des achats de matériel en commun
- √ 583 000 € pour les structures d'accompagnement et la promotion des produits



AGRICULTURE / EAU / ENVIRONNEMENT



Redéfinition de la politique de préservation de la biodiversité avec l'adoption du schéma départemental des Espaces remarquables de biodiversité (ERB) 2024-2034

Les Espaces naturels sensibles (ENS), compétence des Départements, ont pour objectif de participer à la protection du patrimoine commun de la nation en matière de milieux naturels et des paysages, de la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

10 ans après la première labellisation de site, le Département a décidé de repenser sa politique en matière d'ENS. Accompagné du bureau d'études Terroïko, en concertation avec les acteurs de terrain, une stratégie pour les 10 ans à venir a été élaborée pour concrétiser les ambitions départementales : soutenir l'émergence et le maintien de sites remarquables au patrimoine naturel et paysager vulnérables et adopter des modes de gestion et d'ouverture au public qui prennent en compte les enjeux de l'urgence climatique.

ACTIONS 2023

L'étude s'est terminée en février 2023. Le travail de synthèse a permis de définir 3 grands axes stratégiques, déclinés ensuite en 11 actions portant sur l'amélioration de la connaissance, la communication et l'animation, les outils fonciers et financiers mobilisables.

Le schéma des ERB a été présenté et adopté au BP le 24 mars 2023. Les actions mises en place en 2023 :

- Création d'un nouveau label, l'Espace de nature ordinaire et cultivée (ENOC) qui s'ajoute aux deux labels existants, Espace naturel sensible (ENS) et Espace agroécologique remarquable (EAR)
- Modification du dispositif d'accompagnement à l'acquisition et la gestion des ERB adoptée en DM1, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024
- Décision de mobiliser l'outil foncier réglementaire de préemption (ZPENS) et lancement d'une étude d'opportunité pour son application sur les ENS déjà labellisés et sur 2 sites patrimoniaux d'importance
- Démarrage des travaux d'aménagement du futur parcours d'interprétation sur l'ENS du Rieucourt à Pindères





Perspectives 2024

- ✓ Refonte des outils de communication autour de la politique du Département en matière de biodiversité
- ✓ Mise en place d'une animation du réseau des gestionnaires d'ERB
- ✓ Activation de l'outil ZPENS sur les territoires ciblés (ENS actuels, Confluence, haute vallée de la Lède à Gavaudun)
- ✓ Création d'un label départemental « Ambassadeur des ERB » pour les animateurs nature locaux
- ✓ Ouverture au public du parcours d'interprétation (accessible aux personnes à mobilité réduite) et des premières stations de l'ENS du Rieucourt









CHIFFRES CLÉS

- 3 labels de reconnaissance pour
- 3 typologies de sites à enjeux
- 14 sites labellisés à ce jour (11 ENS, 3 EAR)

4 sites en démarche de labellisation

Favoriser l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'Éducation à l'environnement pour un développement durable vise à former des citoyens conscients, responsables et respectueux des autres et de leur environnement. Le Département soutient donc les initiatives portées par les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable : elles animent le territoire au quotidien, organisent et participent aux évènements locaux. L'éducation à l'environnement bénéficie également du cadre proposé par la Convention éducative, fruit d'un partenariat entre le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et l'Inspection académique. Le Département apporte ensuite un soutien financier aux collèges pour mener à bien les itinéraires pédagogiques choisis.

Faisant écho à la politique environnementale volontariste de la collectivité, le Département a également organisé avec les communes volontaires la première édition des Jours nets47 en 2022, en partenariat avec ValOrizon et avec le soutien de l'Ademe.

ACTIONS 2023

- Soutien aux associations d'EEDD
- Le Collectif En Jeux Durables est soutenu pour apporter une coordination et favoriser le développement d'actions communes par les 30 associations membres (25 000 €)
- Soutien aux projets et programmes d'animation EEDD auprès de 7 associations pour 49 050 €
- Organisation de parcours départementaux proposés dans la convention éducative
- Sentinelles du moustique tigre
- <u>Flore à la loupe</u> (observation de la flore urbaine et sciences participatives)
- « Faîtes de la nature » (animation autour d'un Espace naturel sensible)
- Semaine de l'arbre et de la forêt (découverte de la forêt et parcours d'orientation): 5 classes reçues, une centaine d'élèves
- <u>Semaine de l'eau</u> (ateliers autour de l'eau : assainissement, rivières, poissons, inondations...) : soient 17 classes et 450 élèves
- <u>Abelha</u> « Mon collège s'engage pour les abeilles » (4 collèges, 377 élèves).

 Organisation de la 2^e édition des journées départementales de nettoyage de la nature

Organisation à l'échelle départementale des Jours nets47 du 13 mai au 28 juin 2023, avec :

- un soutien matériel (dotations de gilets, gants, pinces, sacs...)
- un accompagnement en communication (plan média départemental et relais des opérations locales)
- en partenariat avec ValOrizon, et avec le soutien de l'Ademe.



CHIFFRES CLÉS

Jour nets 47 : 90 communes participantes (65 sur la première édition)

Et plus de 3 500 bénévoles mobilisés

79 050 € attribués aux associations pour l'EEDD en 2023

Perspectives 2024

- ✓ Poursuivre les parcours de la convention éducative et de l'opération des journées de nettoyage de la nature.
- ✓ Réaliser un bilan des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, de manière transversale.









Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Cette stratégie nationale a pour objectifs de limiter la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, d'assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, de rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et de renforcer l'accompagnement de tous vers l'emploi. Le Pacte national des solidarités prendra la suite dès 2024 ; de fait l'ensemble des actions est dans une dynamique de consolidation.

La pauvreté est très marquée en Lot-et-Garonne, son taux de 16,8 % est le plus élevé en Nouvelle-Aquitaine après celui de la Creuse. Il est supérieur de 3,5 points au taux régional (chiffres INSEE 2019). Cependant, le taux de chômage est à 7,1 %.

ACTIONS 2023

- 7 mesures socle
- Premier accueil social inconditionnel de proximité,
- L'orientation des nouveaux entrants dans un parcours RSA.
- L'accompagnement global,
- L'accompagnement départemental pour les allocataires du RSA en dynamique d'emploi,
- La mise en place du dossier unique et partage des informations *via* les systèmes informatisés,
- La formation des travailleurs sociaux,
- Développer la mobilité des demandeurs d'emploi.
 Ces mesures favorisent un retour plus rapide vers l'emploi.
- 4 mesures « Crédits d'insertion locale »
- Optimisation et développement de la plateforme Job 47,
- Accompagnement social, santé/social,
- Mesures de prévention des expulsions,
- Plateforme mobilité.
- 1 nouvelle mesure
- la plateforme de mobilité.

- Action innovante : l'Escape game mobile, aide au repérage de l'offre d'insertion ; conçu par les équipes du Département dans une démarche d' « aller vers ».
- L'expérimentation du cumul RSA et activité professionnelle est maintenue jusqu'en 2025. L'action du référent travailleurs indépendants est soutenue par une nouvelle action d'accompagnement de la communauté gens du voyage.
- Une infirmière précarité/insertion accompagne le public, avec des problématiques santé empêchant l'insertion, à s'emparer de leur parcours de soin. Son travail permet notamment de sortir du dispositif RSA au profit de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).
- La plateforme mobilité s'inscrit dans le plan mobilités solidaires, la mobilité étant un des leviers à une insertion durable.

Perspectives 2024

✓ Mise en place du diagnostic départemental, co-construit avec les partenaires locaux et co-piloté avec l'État et les partenaires de l'insertion, en vue du Pacte national des solidarités.



CHIFFRES CLÉS

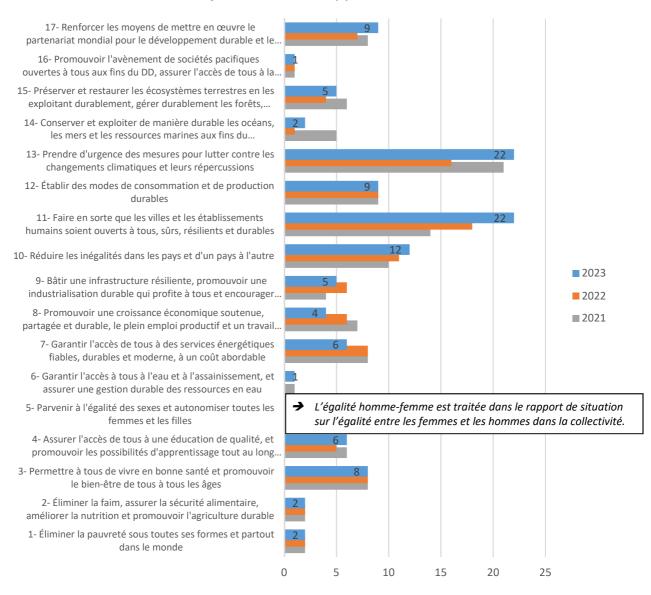
2 137 906,68 € (montant

contractualisé 2022-2023) 973 731,55 € (45 %) par l'État 1 164 175,13 € (55 %) par le Département

CONCLUSION

La sélection des Objectifs de développement durable (ODD) pour chaque action ou politique départementale présentée permet de rendre opérationnel le développement durable : les ODD offrent une « grille d'analyse » des actions réalisées, en cours ou projetées dès 2023. Selon les actions décrites dans ce rapport annuel de développement durable, les contributions du Département pour chaque ODD sont synthétisées dans ce graphique :

Contributions des actions départementales aux Objectifs de développement durable





*L'indicateur proposé dans ce graphique correspond à la somme des effets positifs (« + ») des actions présentées dans les fiches bilan, et ce pour chaque Objectif de développement durable.

Document réalisé par la Direction générale adjointe Solidarités territoriales, éducatives et sportives (DST) – service logement, urbanisme et développement durable en partenariat avec la Direction de la communication

Tél. : 05 53 69 45 11 - Fax : 05 53 69 45 16

communication@lotetgaronne.fr - www.lotetgaronne.fr

Création graphique de la couverture : D'clics

Impression : service approvisionnements de la Direction Commande publique, Approvisionnements

et Affaires juridiques de la Direction générale adjointe Valorisation des moyens généraux

Photographies de couverture : Dep 47 ; Dep 47 - Xavier Chambelland

